

Tarifs des formations du GABBAnjou

Formation professionnelle continue

Mentions légales

Organisme de formation : GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGISTES ET BIO-DYNAMISTES DU MAINE ET LOIRE, GABBAnjou

Adresse : 70 Route de Nantes, 49610 Mûrs-Erigné

Téléphone : 02 41 37 19 39

Email : contact@gabbanjou.org

Numéro de déclaration d'activité : 52490169549

SIRET : 42224709800037

Représentant légal : Mélanie BONSERGENT, en qualité de Co-Présidente

Comment financer tout ou partie de votre formation ?



Place au forfait annuel de formations au GABBAnjou

A partir du 1er avril 2025, le GABB Anjou met en place un **forfait annuel "FORMATIONS"**. Lors de sa souscription, il vous permet d'accéder à toutes nos formations gratuitement pendant 1 an.

Le coût du forfait est différent en fonction de votre statut adhérent ou non au Réseau BIO*. Bénéficiez ainsi d'un tarif préférentiel en adhérent au GABB Anjou ! L'adhésion est ouverte à toutes et tous et encourage le développement de la bio à plus long terme :

- Souscription à l'adhésion <https://www.gabbanjou.org/nous-rejoindre-adherer-au-gabbanjou/>
- Souscription au « **FORFAIT FORMATIONS** »

VIVEA

VIVEA finance le départ en formation des chefs d'exploitation, des cotisants solidaires, des conjoints collaborateurs, des aides familiaux et des porteurs de projets à l'installation (à condition que ceux-ci soient engagés dans un PPP, aient leur formation inscrite au PPP, ne soient pas financés par un autre organisme de formation : voir détail dans les CGS GABBAnjou). Le plafond par année civile est de 3000€ par contributeur ce qui représente environ 12 journées de formation. Ce montant n'est pas cumulable d'une année à l'autre. >> Lors de l'inscription aux formations du GABBAnjou, les démarches administratives avec VIVEA sont gérées par l'organisme de formation [Créer un compte sur VIVEA et consulter son solde disponible](#)



OCAPIAT

OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences pour la coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. En souscrivant à l'offre [Boost Compétences](#), un employeur peut être remboursé de 50% des frais de formation de ses salarié-es. Votre inscription doit être faite par l'employeur. Votre employeur règle les frais d'inscription à la CARIDF et effectue une demande de prise en charge sur le site OCAPIAT au plus tard la veille de l'action de formation. Après le stage, l'organisme de formation adresse à l'employeur les documents à joindre à sa demande de remboursement.



Service de remplacement agricole

Des conventions ont été signées entre VIVEA et les services de remplacement pour réduire le coût de ce service dans certains départements et certaines régions.

Pour en savoir plus, contactez le [Service de remplacement du Maine et Loire](#)

Reste à charge après financement de la formation

	ADHERENT RESEAU BIO Pays de la Loire *	NON ADHERENT RESEAU BIO	FINANCEMENT POSSIBLE	DEMARCHES A EFFECTUER POUR BENEFICIER D'UN FINANCEMENT
Agriculteur.trice, cotisant.e solidaire, ... (cotisant à la MSA)	Forfait formation en cours de validité : 40 €/an	Forfait formation en cours de validité : 120€/an	VIVEA	<u>VIVEA</u> : Suite à l'inscription à la formation auprès du GABBAnjou, VIVEA envoie quelques jours avant le début de la formation un mail automatique de consentement à signer 1. Prendre RDV au PAI et monter un dossier 3P 2. Inscrire les formations dans le dossier 3P (bien vérifier l'éligibilité des formations en amont) 3. Fournir les documents suivants à l'organisme de formation en amont de la formation :
Porteur-se de projet dans une démarche de Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP ou 3P)	Forfait formation en cours de validité : 40 €/an	Forfait formation en cours de validité : 120€/an	VIVEA	- L'original de l' « Attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA pour les créateurs ou repreneurs d'exploitation agricole » délivré par le CEPPP signé et tamponné par le CEPPP - L'original du formulaire « engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé par le porteur de projet - La copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) signé des 2 conseillers et le porteur de projet - La copie d'écran du Compte Personnel de Formations (CPF)
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	200€ / jour	200 € / jour	Pôle Emploi	Contacteur le GABBAnjou et Pole Emploi un mois avant le début de la formation
Salarié(e)s agricoles et non agricoles	150 € / jour	200 € / jour	OCAPIAT ou autres OPCO	Faire une demande auprès d'OCAPIAT (pour les salariés agricoles) ou d'un autre OPCO pour les salariés non agricoles pour être remboursé en partie des frais engagés
Particulier	150 € / jour	200 € / jour	AUCUN	AUCUNE
Autres statuts	CONTACTER le GABBAnjou			

* Adhésion en cours de validité à la date de début de la formation au GABBAnjou, GAB 44, CIVAM Bio 53, GAB 85 ou GAB 72